

Conseil Parisien de la Jeunesse

Recommandations sur la lutte contre les discriminations la nuit

Décembre 2018

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 12 décembre 2017 afin de formuler des recommandations pour « assurer un égal accès à la vie nocturne » et « lutter contre les discriminations dans les établissements de nuit » ;

- Suite aux interventions de Frédéric HOCQUARD, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de la diversité de l'économie culturelle, et Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et des Droits Humains, lors de la séance plénière du Conseil Parisien de la Jeunesse du samedi 16 juin 2018 ;
- Suite à une rencontre avec les services de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires (DDCT), notamment le Service égalité intégration inclusion (SEII) et le Service de la Relation Usager·ère, le 11 septembre 2018 ;
- Suite à une rencontre avec des associations intervenant sur ces questions (Brigade Antisexiste, Collectif Féministe contre le Viol, SOS Racisme, représentant du Glazart, Badaboum, etc.), le 20 septembre 2018 ;
- Suite à plusieurs visites de terrain : observation de la gestion de la porte d'entrée du Rex Club les 5 et 12 octobre 2018 ; observation d'interventions de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) dans le cadre du dispositif « Fêtez Clairs » à la Cité Internationale Universitaire de Paris et lors de la « Grande Soirée Étudiante » à l'Hôtel de Ville, le 11 octobre 2018 ;
- Suite à une rencontre avec M. Frank MOULIUS, Éducateur Spécialisé en Consultation Jeunes Consommateurs au sein de l'ANPAA pour une présentation du dispositif « Fêtez Clairs », le 12 octobre 2018 ;
- Suite à une rencontre avec le Comité des Noctambules, le 15 octobre 2018 ;
- Suite à deux ateliers d'écriture, les 18 octobre et 12 novembre 2018 ;

FORMULE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pu appréhender les nombreuses problématiques de nuit et la lutte contre les discriminations dans les établissements de nuit : sentiment d'insécurité des usager·ère·s, relations avec les riverains et les forces de police, réduction des risques et des méfaits, diversité des publics, etc. Ils ont également pu prendre connaissance des démarches initiées par de nombreux acteurs sur ces questions : organisation de *testings*, code de conduite des établissements vis-à-vis des questions de harcèlement, communication présentielle, etc.

Les membres du CPJ ont pris connaissance des dispositifs mis en place par la Ville de Paris, tel que « Fêtez Clairs », et soulignent la nécessité d'améliorer la communication sur certains d'entre eux auprès des jeunes.

Enfin, les membres du CPJ sont sensibles à toutes les initiatives visant à lutter contre les discriminations sexistes, racistes et socio-économiques, sans oublier celles rencontrées par les personnes porteuses d'un handicap, assez peu citées lors des échanges avec les acteurs professionnels.

1. Les membres du CPJ proposent que la stratégie de la Ville de Paris pour **rendre la ville plus accessible aux personnes en situation d'un handicap** soit étendue à la vie nocturne. Il s'agirait notamment d'étendre toutes les actions de recensement des lieux accessibles aux établissements de nuit et autres lieux festifs afin de leur donner une visibilité sur certaines applications comme « Jaccede » (plateforme collaborative où chacun peut détailler l'accessibilité des lieux accueillant du public pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'identifier les établissements correspondant à leurs besoins en matière d'accessibilité). Ces actions pourraient être valorisées lors de grands événements fréquentés par les jeunes comme les festivals. Une aide financière de la Ville de Paris pourrait être proposée pour accompagner les établissements souhaitant se mettre en conformité.

2. Sur le modèle du réseau solidaire de commerçants « Le Carillon » ou encore des « commerçants zéro déchet », le CPJ propose qu'un **label portant sur l'inclusion de tous les publics** soit mis en place. Une **campagne de communication** pourrait être initiée pour inviter les différents propriétaires d'établissements de nuit à adhérer à ce réseau. Basé sur une charte dont les critères seraient répartis en plusieurs axes, ce label pourrait être valorisé sur la façade de l'établissement par une signalétique.

Élaborés par la Ville de Paris et le Conseil de la Nuit, les critères d'obtention du label pourraient inclure :

- La mise en place au sein d'un établissement de nuit d'un « **Référent à l'accompagnement des victimes d'agressions** ». Cette personne pourrait être salariée de l'établissement ou bénévole d'une association de prévention et identifiable par un signe distinctif ;
- La **création de zones « safe »** pour les personnes ayant besoin d'accéder à un espace calme et protégé de l'établissement de manière temporaire. Cet espace pourrait être à l'intérieur ou bien près de la porte d'entrée sans que la sortie soit définitive ;
- **Afin d'éviter l'introduction de drogue dans les boissons à l'insu des consommateurs, la mise à disposition de gobelets avec couvercle** ou d'inspirations similaires étrangères type *Projet Angelo*, *Undercover Colors*, *Good Night Out Beer Vancouver*.

3. La Ville de Paris doit poursuivre ses efforts en matière de **sensibilisation du grand public**, notamment en proposant un événement à grande échelle à l'image de la « Nuit de la Solidarité » :

- Une « **Nuit du testing** » pourrait être proposée aux Parisien·ne·s pour observer l'accueil réservé par les établissements de nuit ainsi que l'aménagement de l'espace public autour de ces lieux. Il s'agirait ainsi d'avoir une vision large des pratiques des établissements en matière de discrimination, mais aussi de travailler sur les aménagements qui pourraient être apportés aux alentours afin de diminuer le sentiment d'insécurité des consommateurs. Cette initiative pourrait être organisée à la suite d'une campagne de recrutement de volontaires bénévoles. En revanche la date du *testing* devrait se dérouler sans annonce préalable ;
- Une **formation au testing** pourrait être proposée en amont de cette action. Cette formation pourrait être croisée avec la méthodologie des marches exploratoires dans l'espace public et être organisée en partenariat avec le réseau associatif travaillant sur ces questions ;
- Un **événement de restitution** des résultats du *testing* devra être organisé en étant ouvert aux volontaires de l'expérimentation et au grand public.

4. D'autres **actions de sensibilisation aux situations de discriminations et de violences**, ciblant des publics spécifiques allant des personnels des établissements de nuit aux forces de police, mais aussi aux associations étudiantes (type BDE) et aux citoyen·ne·s, pourraient être envisagées :

- Mise en place de formations à **l'écoute et à la prise en charge des victimes** sur le modèle de celle proposée par le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) ;
- Développement d'**outils de communication** comme des vidéos apprenant aux individus à réagir, prévenir, etc. ;
- Incitation des établissements à **communiquer sur leur démarche de prévention**, quand ils en ont une, à l'occasion de leurs événements (par exemple ; présence de stands de prévention, etc.).

5. Après avoir constaté que certain·e·s usager·ère·s de la nuit ont été victimes de discriminations sur leurs trajets de retour, le CPJ recommande que les **grandes structures** de VTC ou de taxi, qui sont aussi les plus connues du grand public (Uber, G7, etc.) soient **représentées au sein du Conseil de la Nuit**.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que ces recommandations soient utiles aux débats, qu'elles contribuent à enrichir les projets de la municipalité, qu'elles puissent éclairer les travaux et décisions des élus parisiens et se tiennent à disposition pour suivre leur mise en œuvre éventuelle.